**43ème Session de l’EPU**

**Examen de la France – Intervention de la Türkiye**

**1 mai 2023**

Monsieur le Président,

Nous remercions la délégation française pour la présentation de leur rapport national.

Nous notons avec satisfaction qu’en France des initiatives politiques contraires à la liberté d’expression ont été censurées par le Conseil Constitutionnel : une première fois en février 2012 et une deuxième fois en janvier 2017.

Les libertés d’opinion et d’expression sont également essentielles dans le domaine de l’éducation. Le fait d’imposer dans les manuels scolaires, des récits sélectifs et biaisés, sur des événements historiques controversés, constitue un obstacle certain au débat d’idées.

Dans ce contexte, la Türkiye recommande à la France :

1. continuer à s’opposer aux lois et aux pratiques qui restreignent illégalement les débats démocratiques et la liberté d'expression

2. reconsidérer la révision des textes sélectifs et biaisés dans les manuels scolaires.

Je vous remercie.